



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021
19 heures 00



GF/SP [Accusé de réception en préfecture](#)
084-218400034-20210927-002745-DE
N° 002745 [Date de télétransmission : 27/09/2021](#)
[Date de réception préfecture : 27/09/2021](#)

Cofinancements -
Projet de rénovation
des cours des écoles
Saint-Exupéry, Giono
et Bosco - demande
de financement
auprès de l'agence de
l'eau dans le cadre du
dispositif «Un coin de
verdure pour la pluie»

Affiché le : 27/09/21

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

L'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » à destination des établissements scolaires a été prolongé à travers l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » jusqu'au 31 décembre 2021.

Deux objectifs principaux sont visés dans cet appel à projets :

- déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer via un espace désimperméabilisé et végétalisé ;
- développer un volet pédagogique autour du cycle de l'eau et de l'importance de l'infiltration.

Faisant suite à la manifestation d'intérêt de la commune, il a été décidé selon la délibération n° 2620 du 8 décembre 2020 et la convention partenariale avec le Parc du Luberon, de participer à la phase 1 du projet soit à une étude pré opérationnelle concertée à l'échelle de plusieurs communes du Parc, visant la désimperméabilisation, la végétalisation et la réduction des îlots de chaleur dans les cours d'école.

Cette phase 1 comprenait spécifiquement :

- le recueil d'expériences et de bonnes pratiques sur d'autres territoires ;
- la mise en réseau et le partage d'expériences entre les communes inscrites dans l'appel à projets ;
- le lancement d'un marché public puis la coordination du bureau d'études Ophrys-Cereg pour l'étude et les propositions d'aménagements chiffrés sur 19 cours d'école, en lien avec le CEREMA ;
- l'aide à la mobilisation des acteurs et la concertation : volet participatif (sensibilisation/formation) pour une meilleure acceptabilité du projet : recueil des

usages, des perceptions et des attentes en amont de l'étude ;

- l'animation d'une démarche pédagogique auprès des élèves, en lien avec l'équipe pédagogique (valorisation/partage auprès des parents) — à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- la communication sur le projet : presse, outils de communication (site, réseaux sociaux, newsletter...).

Après avoir rappelé le contexte, Madame le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre au-delà de phase 1 le projet « Un coin de verdure pour la pluie » sur la base de l'étude pré opérationnelle fournie par le Cabinet Ophrys-Cereg, ayant bien intégrée tous les résultats/attentes de la concertation menée en partenariat avec le Parc du Luberon auprès des différents acteurs du projet (équipe enseignante, parents d'élèves, élèves, élus, services techniques, service animation, service des affaires scolaires et service développement durable de la commune). Et cela pour les trois écoles élémentaires : Saint-Exupéry, Giono et Bosco.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210927_002745-DE
Date de télétransmission : 27/09/2021
Date de réception en préfecture : 27/09/2021

Madame le Maire propose de poursuivre le projet en réalisant la phase 2 en 2022 comprenant la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires pour l'ensemble du projet ainsi que les travaux de l'école Saint-Exupéry et de finaliser le projet en 2023 (phase 3) comprenant les travaux des cours des écoles Giono et Bosco et la pose du mobilier des 3 écoles.

Madame le maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets « un coin de verdure pour la pluie » et d'approuver le plan de financement suivant :

Plan de financement "un coin de verdure pour la pluie" ville d'Apt

DÉPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Phase 2				
Lignes éligibles agence de l'eau				
Études globales des 2 équipements (Saint-Exupéry et Giono/Bosco)	54 823,96 €	Agence de l'eau (70 % travaux éligibles)	188 765,19 €	70,00%
travaux éligibles auprès de l'agence de l'eau (École Saint-Exupéry)	214 840,60 €			
Lignes non éligibles agence de l'eau				
réalisées en phase 3		Ville d'Apt	80 899,37 €	30,00%
Total phase 2	269 664,56 €		269 664,56 €	
Phase 3				
Lignes éligibles agence de l'eau				
travaux éligibles auprès de l'agence de l'eau (École Giono et Bosco)	321 554,00 €	Agence de l'eau (70 % travaux éligibles)	225 087,80 €	57,16%
Lignes non éligibles agence de l'eau				
Travaux ou mobiliers non éligibles auprès de l'agence de l'eau (école Saint-Exupéry)	22 200,00 €			
Travaux ou mobiliers non éligibles auprès de l'agence de l'eau (école Giono Bosco)	50 020,00 €	Ville d'Apt	168 686,20 €	42,84%
Total phase 3	393 774,00 €		393 774,00 €	
TOTAL des 2 phases				
Études et travaux éligibles auprès de l'agence de l'eau	591 218,56 €	Agence de l'eau	413 852,99 €	62,38%
Travaux ou mobiliers non éligibles auprès de l'agence de l'eau	72 220,00 €	Ville d'Apt	249 585,57 €	37,62%
COÛT TOTAL des 2 PHASES	663 438,56 €	PRÉVISIONNEL	663 438,56 €	

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la poursuite du projet en phase 2 et 3 de Maitrise d'œuvre avec perspectives de travaux des cours des écoles Saint-Exupéry, Giono et Bosco,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une aide financière globale à hauteur de 413 852,99 € dans le cadre du dispositif « un coin de verdure pour la pluie » et dont les dépenses seront réparties sur 2 exercices pour la commune : 2022 pour l'école Saint-Exupéry et 2023 pour les écoles Giono et Bosco.

AUTORISE Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210927-002745-DE
Date de télétransmission : 27/09/2021
Date de réception préfecture : 27/09/2021

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

